

# Stage officinal d'application de 3ème année

2014-2015

Présentation et remise des conventions

Mercredi 11 mars 2015

17h00-18h00

Enseignants responsables  
V. Siranyan / C. Mouchoux

# Stage officinal d'application de 3ème année

2014-2015

Une semaine au choix:  
**Semaine du 13 avril ou du 27 avril 2015**

Enseignants responsables  
V. Siranyan / C. Mouchoux

Au cours de la 3ème et de la 4ème année,  
l'étudiant doit accomplir un stage  
d'application, qui a pour objectif d'illustrer  
les enseignements coordonnés

Les stages ont pour objectif de permettre à tous les étudiants d'appliquer en situation réelle, les connaissances acquises au cours des enseignements coordonnés de 3ème et de 4ème année sur les pathologies les plus importantes et les principales classes thérapeutiques

Thème sélectionné cette année:

*Asthme et bronchites chroniques*

Ce stage sera d'une durée de 35 heures réparties sur la semaine, en fonction des heures d'ouverture de la pharmacie (maximum 8 heures par jour).

Vérifiez ce qui est noté sur votre convention avant de la rendre au secrétariat

### •**Modalités:**

- chez un maître de stage (MS) agréé sur avis de l'ordre des pharmaciens
- avec de préférence un seul stagiaire par pharmacie et éventuellement par maître de stage, avec l'accord du président de l'ordre des pharmaciens, signataire de la convention

- Le stage ne peut pas se dérouler chez un maître de stage qui a un lien de parenté avec le stagiaire
- NB: juridiquement, le statut de stagiaire est incompatible avec celui de salarié
- ***NB: Pour ceux qui n'auraient pas encore trouvé de maître de stage:***  
***Carte Interactive des pharmaciens maîtres de stage.docx***

# Objectifs du stage:

Application à l'officine des connaissances acquises durant les enseignements:

- Par un travail sur des prescriptions préalablement sélectionnées par le MS
- Par l'accueil et accompagnement des patients
- Par la présentation d'un ou deux cas à l'équipe officinale

**NB: pensez à relire vos cours avant le stage**

Pendant la semaine de stage :

- Le maître de stage (MS) aura au préalable sélectionné et photocopié au moins 3 prescriptions en rapport avec le thème
- L'étudiant analysera au minimum ces 3 prescriptions (cf ci-après la liste des 10 pts suggérés) et, avec son MS, en choisira une ou deux à partir de laquelle il effectuera sa présentation de cas
- L'étudiant pourra éventuellement participer à l'accueil des patients, traités par des médicaments de la classe thérapeutique étudiée, sous la responsabilité du MS
- L'étudiant devra rendre un rapport de stage à la faculté reprenant la présentation du cas avant le 22 mai 2015
- En l'absence de rapport, le stage ne pourra pas être validé

## L'article R.4235-48 CSP, article 48 du CDP

« Le pharmacien doit assurer dans son intégralité l'acte de dispensation du médicament, associant à sa délivrance :

1° **L'analyse pharmaceutique** de l'ordonnance médicale si elle existe ;

2° La préparation éventuelle des **doses** à administrer ;

3° La mise à disposition des **informations et les conseils** nécessaires au **bon usage du médicament**.

Il a un devoir particulier de conseil lorsqu'il est amené à délivrer un médicament qui ne requiert pas une prescription médicale.

Il doit, par des conseils appropriés et dans le domaine de ses compétences, participer au **soutien apporté au patient** ».

# Responsabilités pharmaceutiques

## 1. L'analyse réglementaire:

- licéité de la requête du malade
- l'authenticité, l'intégrité et la licéité de la prescription

## 2. L'analyse pharmacologique

- Posologie
- interactions médicamenteuses, contre-indications, associations déconseillées ou précautions d'emploi

## 3. L'analyse clinique

- contrôle de l'adéquation des traitements au regard des caractéristiques du patient
- recherche de l'optimisation des traitements

# Analyse et commentaires d'une ordonnance :

1- Classes pharmacologiques, hiérarchisation

2- Posologie

3- Indication(s) (dans le contexte)

4- Questions essentielles à poser au malade, surtout si début de traitement ou 1<sup>ère</sup> dispensation

5- Plan de prise des médicaments (horaires)

- 6- Effets indésirables, y compris infos ANSM
- 7- Éventuelles interactions, y compris celles liées aux autres produits de santé, disponibles sans prescription (+ interaction avec certains aliments ou compléments alimentaires)
- 8- Observance et historique médicamenteux (consultation du dossier-patient, Dossier Pharmaceutique)
- 9- Surveillance biologique éventuelle
- 10- Conseils hygiéno-diététiques

- La présentation du cas s'effectuera à partir de l'ordonnance choisie et pourra, entre autres, traiter des aspects :
  - clinique et physiopathologique
  - familial, social ou environnemental
  - pharmacologique
  - pharmaceutique
  - biologique (éventuellement)
- Cette présentation doit montrer l'évolution, au cours du temps, des aspects décrits ci-dessus (recueil actif d'informations par le stagiaire : MS et équipe officinale, patient ou proche, médecin...)

## Validation du stage:

Le maître de stage notera sur 20 points le travail du stagiaire durant cette semaine en tenant compte de la présentation orale de cas devant l'équipe officinale  
Cette note sera rendue à la faculté

D'autre part le stagiaire devra rendre un rapport de stage qui sera consulté par l'équipe pédagogique, au secrétariat de la faculté avant le 22 mai 2015

L'absence de rapport de stage rendu dans les temps entraînera la non validation du stage

## Validation du stage:

Le rapport de stage doit comporter:

- Nom et prénom de l'étudiant
- Nom prénom du maître de stage
- Adresse de la pharmacie
- Présentation du cas par écrit comme cela a été fait par oral à l'officine (diaporama + commentaires)

NB: La présentation ne devra contenir aucune donnée nominative ou indirectement nominative relative à un patient ou à un prescripteur

## Calendrier:

- Lundi 30 mars 2015 dernier délai pour le dépôt au secrétariat des conventions de stage signées par le stagiaire et le maitre de stage
- Vendredi 22 mai 2015 dernier délai pour le dépôt des rapports de stage au secrétariat

## RETOUR CONVENTIONS AU SECRETARIAT

### IMPORTANT :

- Veuillez bien vérifier que figurent bien votre signature ainsi que celle de votre maître de stage sur les 4 **exemplaires** de conventions.
- Veuillez également bien vérifier que les dates de stage et horaires figurent sur les 4 **exemplaires** de conventions.
- Vous pouvez déposer vos 4 conventions dans la boîte au lettre de la scolarité (située à gauche de l'accueil) à condition qu'elles soient conformes aux exigences citées précédemment afin d'éviter le surcroît de travail au service.

**L'équipe pédagogique  
de la filière officine  
Vous souhaite un bon stage**

**CONTACT:**

[valerie.siranyan@univ-lyon1.fr](mailto:valerie.siranyan@univ-lyon1.fr)

[Christelle.mouchoux@chu-lyon.fr](mailto:Christelle.mouchoux@chu-lyon.fr)

**SECRETARIAT:**

[mouna.arab@univ-lyon1.fr](mailto:mouna.arab@univ-lyon1.fr)